

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
L'an deux mille vingt-six le vingt-quatre avril à 18h00,**

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de la commune de Gardanne, régulièrement convoqué par convocation en date du 16 avril 2026, remplissant les conditions de quorum, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en session ordinaire et sous la présidence de **Monsieur Hervé GRANIER**

Membres en exercice : 17

Membres présents : 16

Membres Votants : 16

Membres Présents :

- | | |
|--|----------------------------|
| - Monsieur Hervé GRANIER | - Monsieur Bruno PRIOURET |
| - Madame Claire CAMPODONICO | - Madame Angélique DAIZE |
| - Monsieur Antonio MUJICA | - Madame Gisèle CHEILAN |
| - Madame Sandrine ZUNINO-GHOUGASSIAN | - Madame Véronique PAGE |
| - Madame Sophie CUCCHI-GILAS | - Madame Magali SPANOCCHI |
| - Madame Alexandra BESSI | - Madame Kafia BENSADI |
| - Monsieur Vincent BOUTEILLE | - Madame Marie-Ange CHAPPE |
| - Madame Murielle AKERKDOU DELMER PITEUX | - Madame Renée GAUVIN |

Membre(s) absent(s) excusé(s) avec pouvoir :

Membre(s) absent(s) excusé(s) sans pouvoir :

- Monsieur Christian JEAN

Membre(s) absent(s) non excusé(s) :

Votes : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0 Blancs ou Nuls : 0

Objet : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES – EXERCICE 2026

Monsieur Le Président expose au Conseil d'Administration :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-26 et L.2312-1 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2026 ci-annexé ;

Considérant que conformément aux dispositions du Code de l'Action Sociale et des Familles et du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil

d'Administration s'appuyant sur un rapport sur les orientations budgétaires et ce, dans un délai de 10 semaines maximum avant l'examen et le vote du budget primitif.

Ce rapport comporte notamment :

- Les orientations générales des dépenses et recettes,
- Les perspectives d'évolution des charges de personnel,
- Les actions et projets envisagés ou renforcés relevant de la politique d'action sociale de la commune.

Considérant qu'après présentation du rapport, un débat entre les membres du Conseil d'Administration a eu lieu,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PREND ACTE de la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2026, sur la base du rapport présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme

**Le Président du CCAS
Hervé GRANIER**



Transmise au contrôle de légalité le : 30/04/2026
Reçu en S/Préfecture le : 04/05/2026
Publiée le : - 7 MAI 2026

Le CCAS ne disposant pas de site internet, les délibérations du Conseil d'administration sont publiées sur le site internet de la commune de Gardanne, à l'adresse suivante : <https://www.ville-gardanne.fr/deliberations-du-conseil-d-administration-du-ccas/>

En application des articles R. 421-1 à R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, 31 Rue Jean François Leca 13002 Marseille. Le requérant peut également saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.